

Cpac Info

esticides

Bulletin N° 003
Juillet-Septembre 2008



A travers l'Installation et l'Equipement de son Siège, le CPAC Exprime l'Envergure de ses Ambitions



**S. E. Dr. Bernard Zoba,
Commissaire aux
Infrastructures et
Développement
Durable de la CEMAC,
a Rendu Visite au
CPAC au sein de son
Nouveau Siège**

Débat :

Avec l'Avènement de l'Homologation Commune, quel sort sera réservé aux pesticides déjà homologués dans les Etats ?



Sommaire



7



8



12



23

Cpac Info Pesticides

Supervision Générale :
S.E. Le Président Antoine NTSIMI

Directeur de la Publication :
Dr. NKOUKA Nazaire

Rédacteur en Chef :
Benoit B Bouato

Infographie et Impression :
Fidèle Perrier ONONINA

B.P. 16344 Yaoundé-Cameroun
Tél./Fax : (237) 22 20 31 99
Standard : (237) 22 21 19 69
E-mail: bbouato@yahoo.fr
Site-web : www.cpac-cemac.org

dEti 0

2eLS ceératirtap reamentnd uPCCAAs nos èieg.....

3C

AP Cnem rahe

erPséneatitnod seT Rdd e'ltEdu eus r'ltEtat seL eixu
de la Gestion de Pesticides en zone CEMAC..... 4

Rapport de Mission du Président et du Secrétaire
Permanent du CPAC en RCA..... 5

Extraits du Rapport de la visite du Dr. Bernard ZOBA..... 6

Organisation d'un Séminaire sur l'Homologation de
Pesticides des Membres du CPAC en Israël..... 8

Mission conjointe CPI-CPAC à Yaoundé, Malabo,
Libreville et Brazzaville..... 9

Rapport de la visite de m. Yao BAMA coordonnateur
du CROPLIFE international..... 10

Rapport de mission sur l'état des Lieux de la gestion de
pesticides Dans les villes de Yaoundé et Obala..... 11

Pesticides Actu

Résidus de pesticides : Alerte santé !..... 15

La découverte d'un champignon pourrait révolutionner
la mise au point des bio insecticides..... 16

Page Scientifique

La cargaison contenant l'endosulfan, une substance
toxique, met en péril la santé et l'environnement..... 17

Lu pour vous

Guide sur les codes et conventions relatifs aux
produits chimiques..... 20

Les pesticides entrent dans l'arsenal de la guerre
chimique politique au Zimbabwe..... 21

Un lien établi entre les pesticides et le diabète..... 22

Actions Réactions

Avec l'avènement de l'homologation Commune,
quel sort sera réservé aux pesticides déjà
homologués dans les Etats..... 23



Le Secrétariat permanent du CPAC a son siège

Cette édition de notre organe d'informations est consacrée à l'occupation effective du bâtiment servant de siège au Secrétariat permanent du CPAC. Cette occupation du siège du CPAC marque la matérialisation de sa visibilité. La localisation provisoire de cet organisme sous régional au sein du bâtiment de son initiateur "parrain", le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) était une expérience enrichissante, comparée à celle d'un enfant qui naît au sein d'une famille, grandit et se sépare de celle-ci pour essayer de voler par ses propres ailes, tout en gardant un lien étroit avec son "parrain".

En effet, le début de l'installation du Secrétariat permanent dans ce nouveau bâtiment, donne le ton de l'envergure que cet organisme veut se donner. Les interlocuteurs du CPAC peuvent enfin l'apprécier à sa juste valeur pour adapter leurs actions vis-à-vis de celui-ci, à son envergure ainsi démontrée.

Cette installation du secrétariat permanent du CPAC est suivie, contrôlée et appréciée par la Commission de la CEMAC, pourvoyeuse de moyens servant à l'aménagement et l'équipement du bâtiment. C'est ainsi que, dès la fin de la première phase de l'installation, une mission de contrôle,



Certains membres de la commission de controle avec le personnel du CPAC.

ordonnée par la haute hiérarchie de la Commission s'est rendu au secrétariat permanent du CPAC pour

évaluer et valider cette opération. A la suite de cette mission de contrôle, le secrétariat permanent du CPAC a accueilli le Chef du Département des infrastructures et du développement durable de la Commission de la CEMAC, le Commissaire Dr. Bernard Zoba, qui a adressé ses encouragements à la petite équipe chargée de concrétiser les vœux des états membres dans ce domaine.

La concrétisation des vœux des états membres se diversifie à travers les actions en cours :

- les activités sur le terrain menées par le bureau élu ont démarré par la visite du Président et du Secrétaire permanent du CPAC en RCA. La deuxième étape de cette tournée est déjà programmée, accompagné du Directeur du CPI, dans les quatre autres pays membres de la CEMAC, à savoir, le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Congo et se terminera, pour la troisième étape, au Tchad ;
- l'étude sur l'état des lieux de la gestion de pesticides dans les états membres a été lancée et les consultants/membres du CPAC dans les pays ont été responsabilisés pour coordonner ces études ;
- le renforcement des capacités négocié avec les partenaires vont démarrer par la formation des membres du CPAC en Israël à partir du 03 – 12 novembre 2008 ;
- l'équipement en matériel informatique des bureaux des membres du CPAC dans les pays, en vu de la mise en place d'un réseau du CPAC est programmé dans les prochaines semaines, etc.

Bien qu'étant consacrée à l'installation du CPAC dans son nouveau bâtiment, cette édition du CIP, ne va pas se démarquer de sa ligne éditoriale, qui est la signalisation de certains faits relatifs aux pesticides à travers le monde. Cependant, parmi les faits signalés, nous nous excusons de cette image insoutenable (déconseillée aux âmes sensibles), qui est un exemple de l'utilisation détournée des pesticides au Zimbabwe, que nous sommes obligé de publier pour des raisons pédagogiques.

Chers lecteurs, tout en vous souhaitant une bonne lecture de cette édition, nous vous donnons rendez-vous au prochain numéro de notre bulletin.

Présentation des TdR de l'Etude sur l'Etat des Lieux de la Gestion de Pesticides en zone CEMAC

Par Benoit B. BOUATO, Secrétaire Permanent du CPAC

Veillez trouver ci-dessous, les TDR pour l'élaboration de l'état des lieux de la gestion de pesticides dans les pays membres de la CEMAC. Comme il a été précisé dans ces TDR, il est souhaitable que cette étude soit menée par les membres du CPAC de chaque pays pour leur permettre de s'impliquer de plus en plus dans le processus de gestion des pesticides.

Cette étude a commencé par la réalisation de l'état des lieux de la gestion de pesticides au Cameroun où un cabinet de consultation accompagné d'un membre du CPAC ont déjà finalisé leur rapport. Celui-ci ayant été approuvé par le secrétariat permanent du CPAC, il peut constituer un modèle pour ceux qui ont des difficultés pour y parvenir. La synthèse de cette étude étant disponible sous la forme électronique, au niveau du secrétariat permanent, pourra être mise à la disposition de ceux qui la désireraient.

TdR pour l'Evaluation de l'Etat des Lieux sur la Gestion des Pesticides à usage Agricole et Forestier dans la Zone CEMAC :

1- OBJECTIFS

1.1 – Objectif global : Etablir un état des lieux précis de la gestion des pesticides à usage agricole et forestier dans chaque état membre de la CEMAC

1.2 – Objectifs spécifiques

Etablir l'environnement législatif et réglementaire :

- lois sur la protection des végétaux
- décrets et arrêtés relatifs à l'application des lois,
- conventions internationales ratifiées
- autres textes
- **description de la mise en œuvre concrète**
- Structures administratives en place
- Personnel en charge des inspections et contrôles
- Existence d'une Commission Nationale d'Homologation des Pesticides
- Homologations déjà accordées
- Produits interdits,
- Agréments divers (traitements phytosanitaires, autres...)
- **Identification des contraintes pouvant entraver la bonne marche de l'activité phytosanitaire,**
- **Solutions et actions à mener**
- Solutions endogènes (Pays)
- Solutions exogènes (CEMAC, CPI...)
- **Perspectives (vis-à-vis de la mise en œuvre effective de l'homologation commune). Tous les textes cités devront être annexés.**

2 – Résultats attendus

- Tous les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des pesticides sont réunis,
- La mise en œuvre concrète des textes sus cités est décrite (structures administratives, personnels, méthodologies,

etc.),

- L'état des produits phytosanitaires homologués et en circulation dans le pays est établi,
- L'état des produits phytosanitaires interdits est connu,
- Tous les produits à compétences phytosanitaires sont listés,
- Les faiblesses énumérées,
- Les solutions préconisées sont présentées,
- Les perspectives à court, moyen et long terme sont envisagées.

3 – Déroulement de la Consultation

La mission se déroulera en 08 étapes :

- a) Séances de travail introductive avec l'Autorité Phytosanitaire du pays : Présentation des objectifs de la mission, Détermination des attentes de la mission, Elaboration du calendrier des rencontres et des visites sur le terrain, Détermination de la logistique et des interlocuteurs, Signature des lettres ou messages d'accréditation
- b) Visites dans les services centraux et extérieurs en charge du domaine phytosanitaire : collecte des textes, discussion sur les missions et rôles, discussion sur le point de vue de la collaboration CPAC, CNGP et Conventions internationales.
- c) Visites dans les services opérationnels : point sur le système de travail en place, participation séances d'inspection et de contrôle, documents utilisés procédures
- d) Rencontre avec la Commission Nationale d'Homologation des Pesticides (Président et Secrétaire de la Commission nationale, quelques experts)
- e) Rencontre avec les opérateurs de la filière : firmes phytosanitaires, distributeurs, revendeurs
- f) Rencontre avec les utilisateurs des produits phytosanitaires : agro – industries, agriculteurs, sociétés de traitements
- g) Séance de travail de synthèse regroupant : l'administration dont la Recherche agronomique, le Président de la Commission Nationale, quelques opérateurs de la filière, quelques utilisateurs, la société civile
- h) Visites des laboratoires d'analyses phytosanitaires dans le pays

Rapport de mission du Président et du Secrétaire Permanent du CPAC en RCA

Compilé par B. BOUATO

Introduction

En prélude au lancement du programme de formation des membres du CPAC et à la suite de la rencontre à Yaoundé, Cameroun, entre le Président de la Commission de la CEMAC, et du Président du CPAC ainsi que du Secrétaire permanent de ce Comité, la proposition d'une mission de ces deux derniers au Siège de la Commission de la CEMAC à Bangui, a été retenue. Cette mission, constituée du Président et du Secrétaire permanent du CPAC, s'est déroulée du 06 – 13 août 2008 à Bangui, en République Centrafricaine.

Les principaux objectifs de la mission étaient de :

- 1- s'imprégner du fonctionnement des organes de la Communauté ;
- 2- prendre contact avec la structure administrative de la Commission de la CEMAC ;
- 3- prendre contact avec les autorités de la République centrafricaine ;
- 4- renforcer l'action des membres du CPAC de la RCA

Le programme de cette mission s'est articulé autour des points suivants :

- séances de travail avec les services centraux de la commis-

sion de la CEMAC pour discuter des modalités pratiques du fonctionnement du CPAC, en tant qu'organisme spécialisé de la CEMAC ;

- rencontres et séances de travail avec les membres du CPAC de la RCA, pour le lancement de l'étude sur l'évaluation de l'état des lieux de la gestion de pesticides ;
- sensibiliser les autorités centrafricaines sur l'importance du CPAC ;
- visite de travail dans les services phytosanitaires situés à Bangui.

Déroulement de la Mission

La première étape de la mission s'est déroulée au sein du siège de la CEMAC où nous avons eu des séances de travail avec différents responsables de l'administration centrale de la Commission de la CEMAC. Cette série de rencontres s'est terminée par l'audience qui nous a été accordée par Son Excellence, Monsieur le Président de la Commission de la CEMAC. Au cours de cette audience, les problèmes concernant le renforcement des capacités et la gestion du CPAC ont été évoqués. Pour matérialiser ces problèmes, une fiche de présentation a été élaborée par la Direction de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire et de l'Environnement (DASE) et soumise au Président de la Commission de la CEMAC.

4- Durée de la consultation et calendrier

Les consultants devront être capables de présenter les résultats en un mois :

- Une semaine pour la rencontre avec les services centraux;
- Une semaine pour la rencontre avec les autres protagonistes de la gestion de pesticides ci-dessus listés ;
- Une semaine pour la synthèse et
- Une semaine pour la rédaction et la présentation du rapport final

5- Présentation des résultats

- Les résultats doivent être présentés au Secrétariat permanent du CPAC sous forme de rapport décrivant les principales articulations de la consultation avec les annexes, reliés en trois (03) exemplaires ;
- Une synthèse résumant la situation de la gestion de pesticides dans le pays, sous forme de fichier électronique, sera mis à la disposition du Secrétariat permanent du CPAC.

6- Equipe de consultants

Pour impliquer les membres du CPAC dans l'élaboration de cet état des lieux de la gestion de pesticides, il est souhaitable que cette équipe de consultants soit constituée de ces membres. Ils peuvent s'organiser et désigner un rapporteur qui sera l'interlocuteur du Secrétaire permanent dans le cadre du suivi de cette consultation.



Le Président et le SP avec les Membres du CPAC de la RCA, à Bangui

Au terme des rencontres au sein de la Commission de la CEMAC, une séance de travail a été organisée à l'hôtel Levy's de



CPAC en marche

Bangui, entre le Président accompagné du Secrétaire Permanent du CPAC et les membres du CPAC de la République centrafricaine. Au cours de cette séance de travail, toutes les difficultés rencontrées par ces membres du CPAC dans l'exercice de leurs fonctions ont été passées en revue. Des suggestions ont été faites pour l'amélioration des conditions de travail, en attendant l'apport du Secrétariat Permanent sur l'équipement informatique prévu dans le programme d'activités.

Après ce tour d'horizon des activités des membres du CPAC de la RCA, la discussion sur le lancement de l'étude sur l'état des lieux de la gestion des pesticides en RCA, s'est enchaînée. Dans ce cadre, une évaluation des besoins pour la mise en œuvre de cette étude a été faite. Un apport nécessaire à la réalisation de cette étude a été remis aux membres du CPAC de la RCA par le Secrétaire Permanent du CPAC. Cette séance de travail s'est terminée par une réception offerte par les membres du CPAC de la RCA au restaurant Pavillon Bleue de Bangui.

Ci-dessous, les comptes-rendus des autres étapes de cette mission présentés par d'autres rapporteurs, suivis de la liste des personnes rencontrées :

1- Audience accordée par le Ministre d'Etat au Développement Rural, à Dr Nkouka Nazaire et Monsieur Bouato Benoît

Compte-rendu présenté Par Joseph NDEMAKARA, Attaché de protocole et de communication du Ministre d'Etat au Développement Rural (236) 75 05 65 28

Le Vendredi 08 Août 2008 de 11 heures 45 minutes à 12 heures 35 minutes, le Ministre d'Etat au Développement Rural Dr. Jean Eudes TEYA a accordé une audience au Docteur NKOUKA Nazaire et Monsieur BOUATO Benoît respectivement Président et Secrétaire Permanent du Comité Inter-états des Pesticides en Afrique Centrale (CPAC) venus informer le membre du Gouvernement dans le cadre de leur mission à Bangui en République Centrafricaine. Prenaient part à cette audience, les trois (3) Experts Centrafricains, membres du CPAC que sont : Dr. MBORHOUL Jean-Benoît, Monsieur OUSMAN OUMAR et Madame BRAHIM Marie-Honorine, Point Focal du CPAC.

Le Ministre d'Etat au Développement Rural en souhaitant la bienvenue à ses hôtes leur a laissé le soin d'exprimer le but de leur venue en terre Centrafricaine.

Le Dr Nazaire NKOUKA en présentant ses civilités au membre du Gouvernement a, présenté l'historique de la création de l'Institution Inter-états qui est l'émanation de la volonté politique des six (6) Etats Membres de la CEMAC et le problème des normes et instruments juridiques a été aussi présenté. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'un Comité Inter-états des Pesticides qui puisse veiller à l'application de la réglementation de l'homologation des pesticides en Afrique Centrale. Quant au Secrétaire Permanent du CPAC, Monsieur BOUATO Benoît, lequel a fait la genèse des activités du CPAC et a saisi l'occasion pour remettre au Ministre d'Etat quelques supports documentaires attenants aux actions menées par le comité. A ce titre pour étendre les activités du CPAC dans les six (6) Etats

de la CEMAC, il est indispensable de la mise en place d'un Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) par Etat qui sera constitué des Experts Cadres des Départements Ministériels en charge de l'Agriculture et se dit très heureux de constater que la République Centrafricaine a déjà désigné les trois (3) Experts qui sont : Dr MBORHOUL Jean-Benoît, Monsieur OUSMAN OUMAR et Madame BRAHIM Marie-Honorine. Il a en outre parlé de la mise en place des directives définissant les actions à mener par les Comités Nationaux de Gestion des Pesticides, charger de représenter et informer le CPAC par des rapports d'activités et a présenté au membre du Gouvernement la composition du CPAC dont la République Centrafricaine occupe la 1ère Vice-présidence et que le Secrétaire Permanent a son siège à Yaoundé capitale du CAMEROUN. Il a également souligné le cas de l'appui financier que le CPAC attend de l'Union Européenne pour mener ses activités à bon escient. Les membres du CPAC effectueront dans les mois à venir des missions en Israël, Egypte, France et Bamako au Mali devrait-il dire.

Fort de ce qui précède, le Ministre d'Etat au Développement Rural a demandé à ses hôtes dans une approche technique s'il existe un laboratoire au sein du CPAC pour le dosage des résidus.

Dans sa réponse, Dr NKOUKA Nazaire a dit qu'il n'y a pas encore de laboratoire de référence et d'analyse des résidus et il est revenu sur l'approche administrative pour dire que le CPAC entend finaliser la procédure de la mise en place des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides des Etats Membres de la CEMAC qui est une urgence du CPAC.

Avant de procéder à la mise en place du laboratoire de référence et d'analyse des résidus, il y'aura d'abord et dans l'immédiat, la formation pour le renforcement de capacité des ressources humaines et également la tenue de la première session d'homologation en fin 2009.

Un état des lieux par les membres du CPAC s'avère indispensable dans les différents pays de la CEMAC pour permettre au CPAC de ressortir pour le besoin de la cause, la réglementation pour l'homologation des pesticides devrait-il conclure.

Le Ministre d'Etat au Développement Rural a, pour une seconde fois, posé la question de savoir qu'est ce qu'il y' a comme perspectives d'ouverture du CPAC ?

Le Président du CPAC a informé le membre du Gouvernement de ce que SAO-TOME et PRINCIPE qui est un membre observateur a manifesté le désir d'intégrer le CPAC, ainsi que la République Démocratique du Congo.

En retour le Ministre d'Etat au Développement Rural a informé ses hôtes que c'est le traitement de l'incidence du processus commercial sur les prix des pesticides dans les pays enclavés qui préoccupent le Gouvernement Centrafricain. Ainsi, il a émit le souhait que ce processus commercial des pesticides soit analysé et revue par les autres Etats ayant des ports maritimes. Le Président du CPAC a saisi l'opportunité pour apprécier les qualités des Experts centrafricains et ceux du Tchad et que le CPAC attend leur confirmation par des textes juridiques qui seront pris par les Ministres en charge de l'Agriculture de chaque Etat membre de la CEMAC pour que ces Experts for-

ment le Comité National de Gestion des Pesticides pour être opérationnel.

Le Ministre d'Etat a rassuré ses hôtes que dans deux (2) ou trois (3) semaines, ces textes seront publiés pour la mise en place du Comité National de Gestion de Pesticides (CNGP) de la RCA.

Madame BRAHIM Marie-Honorine, Point Focal du CPAC a, quant à elle soulevé le problème de la mise à disposition d'un véhicule pour le déplacement des missionnaires qui désirent visiter quelques postes phytosanitaires frontaliers, en particulier ceux longeant le fleuve Oubangui. Il est à noter que le Ministre d'Etat a marqué son accord pour la mise à disposition du véhicule.

A la fin de l'audience, le Président du CPAC a accordé une interview sur les ondes de la Radio Centrafrique, lequel a retracé les péripéties de la création du CPAC, les actions menées par le CPAC et les perspectives du Comité qui envisage la mise en place des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides dans les six (6) Etats membres de la CEMAC. Il est à noter également que le Ministre d'Etat au Développement Rural a, accordé une interview en Sango pour expliquer à l'opinion nationale le but de la mission des représentants (Président et Secrétaire Permanent) du Comité Inter-états des Pesticides en Afrique Centrale.

Compte-rendu présenté Par OUSMAN OUMAR, Expert CPAC de la RCA

Journée du 11 Août 2008.

Les deux représentants du CPAC/CEMAC étaient accompagnés par deux Experts de la République Centrafricaine :

- Madame BRAHIM Marie-Honorine ;
- Monsieur OUSMAN OUMAR ;
- Monsieur MBORHOUL Jean-Benoît étant empêché pour d'autres occupations.

Après leur séance de travail à la CEMAC, les deux représentants du CPAC ont commencé un programme de visite de postes de contrôle phytosanitaire et la poursuite des rencontres avec les autorités administratives. Les visites et les rencontres se sont déroulées chronologiquement de la manière suivante :

- Rencontre avec le Directeur de la Coordination Agricole au Ministère du Développement Rural, Monsieur NGOUMBANGO-NZABE Aimé-Pascal ;
- Visite du Poste de contrôle de Port Beach.

Le Président et le Secrétaire Permanent ont constaté l'étroitesse du local et la vétusté des meubles.

Le Président a vérifié le niveau des connaissances des responsables de ce poste au sujet du CPAC. Il leur a ensuite donné la parole pour expliquer le fonctionnement de leur poste, leurs difficultés et les matériels avec lesquels ils travaillent.

Il s'avère que ceux-ci n'ont aucun matériel. Les infractions sont constatées au vu des textes législatifs obsolètes. La longueur importante du port rend très fluide les mouvements des produits et le contrôle efficace de leur qualité, s'avère difficile, au regard des effectifs réduits du personnel assigné à cette tâche.

Les responsables du poste ont sollicité une formation en con-

trôle phytosanitaire. Le Président NKOUKA et le Secrétaire permanent BOUATO leur ont expliqué que : le programme phytosanitaire relève du CPI (Conseil Phytosanitaire Interafricain) et le CPAC intervient spécialement dans la question du mouvement des pesticides, leur distribution et leur utilisation. Après la mise en place du Comité National de Gestion de Pesticides Centrafricaine, une formation peut être organisée dans ce domaine et le matériel de travail fourni.

2- Visite du Président et du Secrétaire Permanent du CPAC en RCA

Visite du poste de contrôle phytosanitaire du port.

Il était presque 14 heures et les responsables étaient en récréation. Les représentants du CPAC/CEMAC ont visité seulement les locaux.

Visite d'un magasin de vente des intrants agricoles "Africa Chimie": Insecticides, Engrais, Acides et divers. La maison Africa Chimie ne vend que les produits qui viennent du Cameroun. Les compléments d'information seront recueillis par les Experts Centrafricains du CPAC .

Rencontre avec Son Excellence, Monsieur le Ministre Délégué Chargé de l'Environnement.

A la rencontre avec le Ministre Délégué Chargé de l'Environnement, le Président NKOUKA a tout d'abord remercié Monsieur le Ministre de sa disponibilité et a aussitôt présenté l'objet de la mission.

Il a fait la présentation du Comité des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) qui regroupent les six (06) Etats membres de la CEMAC en vue d'une bonne gestion des pesticides. Il a déclaré que dans un proche avenir, il y aura la mise en place des Comités Nationaux de Gestion de Pesticides (CNGP) qui est une structure pluridisciplinaire de base dont l'environnement fait partie.

La parole ensuite a été donnée à Monsieur Benoît BOUATO, Secrétaire Permanent du Comité des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC). Celui-ci a succinctement présenté le CPAC et les raisons de la mise en place de cette structure.

Le Président NKOUKA a précisé que son arrivée a également pour objectif de lancer l'étude de l'état des lieux de la gestion des pesticides en Centrafrique et la sensibilisation des autorités sur le CPAC.

Après ces présentations le Ministre Délégué à l'Environnement a pris la parole pour reconnaître l'importance du CPAC dans la préservation de l'environnement en Afrique centrale. Il a poursuivi son propos en affirmant que si la situation des pesticides n'est pas prise en compte, la catastrophe écologique qui est déjà observée ne peut que s'aggraver. Ensuite, il a rassuré la mission du CPAC de son appui pour la réussite de cette action. Après l'intervention pertinente du Chargé de mission au Ministère de l'Environnement, qui a évoqué certains problèmes liés aux pesticides, la séance a été levée.



Extraits du Rapport de la visite du Dr. Bernard ZOBA, Commissaire aux Infrastructures et du Développement Durable à la Commission de la CEMAC, au siège du CPAC à Yaoundé-Cameroun le 19/09/2008

Par NJIAYOUOM KPOUMIE Moïse, POUOKAM TATCHIM Alphonse, étudiants en D.E.S.S (Sciences de l'Environnement) en stage au CPAC

Introduction

Le Secrétariat permanent du CPAC a reçu le vendredi 19 Septembre 2008, la visite de Son Excellence Dr. Bernard ZOBA, Commissaire aux Infrastructures et du Développement Durable à la Commission de la CEMAC. Il s'agissait de la toute première visite du Dr Bernard ZOBA dans cet organisme nouvellement créé. Visite au cours de laquelle Mr Benoît BOUATO a saisi l'opportunité pour présenter la structure, de sa création

jusqu'à ce jour, son fonctionnement, ses objectifs, il a également présenté tout ce qui a déjà été fait, mais aussi ce qui reste à faire pour l'édification et la mise sur pied définitive de la structure et il a enfin soumis des doléances pour obtenir auprès de son hôte un appui pour finaliser les grands projets futurs entrepris par le CPAC.

Conclusion

La visite s'est terminée, autour de 14h avec le départ du Dr ZOBA et de sa délégation. De cette visite il ressort que le CPAC à travers le Dr ZOBA s'est trouvé un allié important auprès des instances de la CEMAC. Par son brillant exposé, Mr BOUATO a su démontrer que l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie

de la sous région et que la protection des végétaux passe par l'utilisation des produits phytosanitaires et en particulier des pesticides. Pour faire face à la crise alimentaire à laquelle est confrontée l'humanité toute entière et dans un souci d'assurer un développement durable dans la gestion de notre environnement, ce serait un bel exemple de développement participatif que la CEMAC puisse apporter son apport à la construction de l'édifice CPAC. Ce soutien permettra d'assurer la sécurité des utilisateurs à travers les vastes campagnes de sensibilisation envisagées par le CPAC, la préservation et la protection de notre environnement en découlera car une bonne utilisation des pesticides et une bonne gestion de ces produits nous permettra d'obtenir des produits de qualité irréprochables. C'est ainsi que la santé des habitants de la sous région pourrait être préservée des maladies dues à une mauvaise utilisation de ces produits chimiques et nous pensons qu'à long terme les produits sous régionaux pourront s'imposer sur le marché international.



Mission conjointe CPI-CPAC à Yaoundé, Malabo, Libreville et Brazzaville

Dans le cadre de ses activités, le Secrétariat permanent du CPAC a entrepris une série de concertation avec les autorités phytosanitaires des Etats membres de la CEMAC. Cette série de concertation a commencé par la RCA, où le Président et le Secrétaire permanent du CPAC ont séjourné du 06 – 13 août 2008 à Bangui.

En effet, une délégation constituée du Président et du Secrétaire Permanent du CPAC, ainsi que du Directeur du CPI/UA se rendra respectivement à Yaoundé, Malabo, Libreville et Brazzaville.

Au cours de ce périple, qui se déroulera du 28 septembre au 13 octobre 2008, nous nous proposons d'examiner avec les autorités phytosanitaires locales les points suiv-

ants :

- le processus de création du CPAC ;
- le processus de création des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) des pays ;
- l'implication des membres du CPAC de chaque pays dans le processus de gestion de pesticides ;
- le lancement de l'étude sur l'état des lieux de la gestion de pesticides dans ces pays ;
- et tous autres points, relatifs à l'intégration sous-régionale en matière phytosanitaire, qui nous seront soumis par nos interlocuteurs.

Cette mission conjointe se propose d'entreprendre ce périple dès le 28 septembre 2008 à Yaoundé.

Organisation d'un Séminaire sur l'Homologation de Pesticides des Membres du CPAC en Israël

Dans le cadre de la coopération entre la Commission de la CEMAC et le Gouvernement de la République d'Israël, relative au renforcement des capacités du Comité Inter-Etats de Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC), la co-organisation en Israël, d'un séminaire sur le processus d'homologation de pesticides pour les membres de ce Comité, suivi d'un atelier de formation sur l'analyse toxicologique et écotoxicologique des dossiers d'homologation de pesticides, dans la période du 03 au 12 novembre 2008, a été retenue.

Programme de stage CPAC – MASHAV - CINADCO sur l'homologation et le contrôle des pesticides prévu du 03 – 13 novembre 2008 en Israël

Lundi 3.11.08

5h35 : Arrivée et installation à l'hôtel Shefayim
 10h30-13h00 : Ouverture officielle; Table ronde sur la situation de l'homologation et du contrôle des pesticides dans les pays respectifs des participants
 13h00-14h30 : Pause déjeuner
 14h30-15h30 : Cadre juridique de l'homologation des pesticides, *Mme Miriam Freund*
 15h30-16h00 : Pause café
 16h00-17h30 : La stratégie en matière de clinique des plantes, *Dr. Israel Ben-Zeev*

Mardi 4.11.08

07h30 : Départ de l'hôtel pour une descente sur le terrain au septentrion
 08h00-12h30 : Essais d'efficacité des pesticides, *M. Yuval Binyaminy*
 12h30-13h30 : Pause déjeuner
Après midi Précision à fournir ultérieurement
 17h00 : Retour à l'hôtel

Mercredi 5.11.08 (Bet Dagan)

08h00 : Départ de l'hôtel pour Bet-dagan
 08h30-09h30 : L'homologation des pesticides dans l'agriculture conventionnelle et biologique, *Mme Rina Ashkenazy*
 09h30-10h30 : La fixation des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides, *Mme Rina Ashkenazy*
 10h30-11h00 : Pause café
 11h00-12h00 : Méthodes d'accréditation des laboratoires, *Mme Paulina Goldshlag*
 12h00-13h00 : Analyse des résidus chimiques, *Mme Paulina Goldshlag*
 13h00-14h00 : Pause déjeuner
 14h00-15h00 : Contrôle de qualité des pesticides, *Mme Ethel Shaprut*
 15h00-17h30 : Démonstration pratique de la préparation des échantillons, méthodes analytiques et utilisation des documents de référence équipe de laboratoire chimique PPIS

Jeudi 6.11.08 (Bet dagan)

08h00 : Départ de l'hôtel pour Bet-dagan
 08h30-09h30 : Méthodes d'échantillonnage de contrôle de résidus, *Mme Yael Skutelsky*
 09h30-10h30 Contaminants des denrées alimentaires, *Dr. John Young*
 10h30-11h00 Pause café
 1200 – 1300 Pause déjeuner
 13h00-14h30 Méthodes multirésidues de contrôle des pesticides de qualité, *Mme Paulina Goldshlag*
 14h30-15h00 : Pause café
 15h00-16h30 Alternatives au bromure de méthyle dans la désinfection du sol, *M. Reuben Ausher*
 17h00 : Retour à Shefayim

Au terme d'une négociation qui a débuté à Yaoundé entre l'Ambassade d'Israël et le Secrétariat permanent, et qui s'est poursuivie au niveau des autorités phytosanitaires et de la coopération internationale israéliennes sur place en Israël, survenu lors du voyage du Secrétaire permanent, les modalités pratiques et les contours de l'organisation de ce séminaire ont été étudiés. Ci-dessous, l'avant-programme de ce séminaire, conçu par les deux parties :

Vendredi 7.11.08

07h30 : Départ de l'hôtel pour une excursion d'un jour à Jérusalem; Visite de Jérusalem; Programme de l'excursion à fournir ultérieurement
 18h30 : Retour à l'hôtel

Soirée Départs

Samedi 8.11.08

Départs

Dimanche 9.11.08 (Bet Dagan)

08h00 : Départ de l'hôtel pour Bet-dagan
 08h30-09h30 : Accréditation et reconnaissance du Laboratoire, *Dr. Ganit Koren Goldshlager*
 09h30-11h00 : Validation des méthodes analytiques, *Sheeney Haj-Ichia*
 11h00-11h30 : Pause café
 11h30-12h30 : Gestion des informations en matière de pesticides, *Mme Lea Lichtnaier*
 12h30-13h30 : Pause déjeuner
 13h30-14h30 : Effets toxicologiques des pesticides sur l'environnement
 14h30-15h00 : Pause café
 15h00-16h00 Effets toxicologiques des pesticides sur les agriculteurs et les consommateurs
Après midi (facultatif) : Protection des plantes et gestion des organismes nuisibles envahissants; approche, stratégies et pratique, *Dr. Gamliel Avraham*
 16h30 : Retour à l'hôtel

Lundi 10.11.08

07h30 : Départ de l'hôtel pour une descente sur le terrain de 2 jours dans la partie septentrionale
 09h00-12h30 : Visite du complexe industriel "Machtshim"
 13h30-16h30 : Visite de la décharge chimique Ramat Hovav sise à côté de Be'er sheva
 18h30 : Retour à l'hôtel

Mardi 11.11.08

Matinée : Visite de la vallée d'Arava fleuron de l'agriculture désertique d'Israël
Après midi : Visite de la Mer morte
 19h30 : Retour à l'hôtel

Mercredi 12.11.08

09h00-10h00 : Cérémonie de clôture
 10h00-11h00 : Table ronde
 11h00-12h00 : Récapitulation et au revoir
Soirée : Départs



Rapport de la visite de M. Yao BAMA coordonnateur du CROPLIFE Afrique Centrale et Ouest

Introduction

Le jeudi 18 Septembre de l'an 2008, le Secrétariat permanent du CPAC a reçu au sein de sa structure Monsieur Octave YAO BAMA, Coordonnateur de CROPLIFE Afrique Centrale et Ouest pour une séance de travail. Il s'agissait pour notre hôte de se rendre compte à travers cette visite de l'état d'avancement de la mise sur pied effective du Comité inter états des pesticides d'Afrique centrale (CPAC). Croplife international est une fédération mondiale regroupant des industries fabriquant des produits phytosanitaires, des associations régionales et nationales et est représenté dans 91 pays au moins dans le monde entier. A travers ses différentes activités dans le monde CROPLIFE INTERNATIONAL finance des grands projets ayant trait à l'agriculture. C'est ainsi que sous l'initiative du CPI, avec l'appui de CROPLIFE INTERNATIONAL et d'autres partenaires le CPAC a vu le jour. Lors de cette visite, Mr YAO BAMA a pu apprécier personnellement sa mise sur pied effective et s'est entretenu avec Mr le Secrétaire Permanent sur les différents problèmes auxquels le CPAC est confronté et quelques doléances ont été émises par Mr le Secrétaire Permanent pour que la franche collaboration et l'amitié liant Ces deux structures se resserre davantage et perdure.

Conclusion

Au terme de cette visite, il ressort que le Comité Inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale organisme nouvellement créé a besoin de l'appui des partenaires tels que CROPLIFE et d'autres pour pouvoir grandir. Mr YAO BAMA à travers cette visite a pu juger personnellement de l'état d'avancement et de la mise sur pied de cette structure. Mr le Secrétaire Permanent a profité de cette occasion pour lui présenter ce qui a déjà été fait, mais également lui présenter ce qui reste à faire pour le démarrage effectif des grands chantiers et des grands projets du CPAC. Il a sollicité une fois de plus l'aide du CROPLIFE INTERNATIONAL pour atteindre les objectifs que s'est fixé le CPAC. Même si cette séance de travail ne s'est achevée par la signature de quelques papiers officiels, Mr YAO BAMA a promis son soutien indéfectible au Secrétariat permanent pour l'accompagner ainsi que le CPAC dans les différentes missions futures. La séance de travail a été bouclée par un entretien privé accordé par Mr BOUATO à son hôte dans son bureau et autour de 13h 15min Mr YAO BAMA a quitté la structure pour vaquer à ses différentes préoccupations.

Rapport de mission sur l'état des Lieux de la gestion de pesticides Dans les villes de Yaoundé et Obala (quelques extraits)

Rédigé et présenté par NJIAYOUM KPOUMIE Moïse et POUOKAM TATCHIM Alphonse, étudiants en D.E.S.S. (Sciences de l'Environnement) en stage au _CPAC_, Sous la supervision de M. Benoit B. BOUATO, Secrétaire Permanent Administratif du Comité Inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale _CPAC_

Introduction

L'agriculture en Afrique emploie la majeure partie de la population active (70%) et elle est le principal pivot de l'économie puisqu'elle représente plus de 30% de la richesse nationale. Le Cameroun comme bon nombre de pays africains dépend largement des revenus agricoles. Cependant, dès lors que l'homme s'est mis à l'agriculture il s'est heurté à l'épineux problème des ravageurs. C'est ainsi qu'il s'est lancé dans l'utilisation des pesticides en vue de protéger et d'optimiser les rendements des récoltes. Un pesticide désignant toute substance à repousser ou à combattre toute espèce indésirable végétale ou animale pendant la production, le stockage, le transport, la distribution ou la transformation des denrées destinées à l'alimentation. Il existe une grande diversité des pesticides dans le monde ceci à cause de leur utilisation dans plusieurs domaines de la vie de

l'homme. Tout au long de ce rapport nous limiterons à vous présenter quelques types de pesticides inventoriés dans les villes de Yaoundé et Obala et l'impact que peut avoir l'usage incontrôlé de ces produits chimiques sur l'environnement.

1- quelques généralités sur les pesticides :

Historique sur l'introduction et l'utilisation De ces produits chimiques au Cameroun

1- Classification des pesticides

Comme dit précédemment les pesticides sont des substances destinées à lutter contre les parasites végétaux et animaux nuisibles aux cultures, aux récoltes et à l'homme. La classification des pesticides est diversifiée car dépend de plusieurs paramètres. Les pesticides peuvent être classés en fonction de l'organisme cible, de leur nature chimique, de leur mode de pénétration, mais aussi en fonction du degré de toxicité

En fonction de l'organisme cible

Catégorie d'usage	Cibles visées	Exemples de cibles
Acaricide ou Miticide	acariens	Acariens des poussières Phytopte de l'érable Tétranyque à deux points
Avicide	Oiseaux	Pigeons ravageur de cultures (queléa-queléa)
Insecticide	Insectes	Blatte Doryphore de la pomme de terre Punaise velue Tordeuse des bourgeons de l'épinette
Herbicide	Plantes indésirables	Chénopode Chiendent, Herbe à la puce
Fongicide	Champignons microscopiques, causant les maladies des plantes	Doplocarpon Rosae causant la tache noir du rosier Pucciniastrum epilobii causant la rouille des aiguilles du sapin Venturia inaequalis causant la tavelure du pommier
Rodenticide	Rongeurs	Rat Souris
Molluscicide	Mollusques terrestres	Escargot, Limace
Bactéricide	Bactéries	Scytonema hofmannii et Fischerella muscicola
Nématocide	Nématodes	Scutellonema cavenessi et Tylenchorhynchus gladiolatus
Algicide	Algues	Caulerpa taxifolia et Myriophyllum spicatum

En fonction de la composition chimique -Pesticides organiques qui contiennent le carbone dans leur formule

aFimllseH	reibiced	snlestccidiseF	noigiced	suArtseA
iced smani-op ohpsohiruqse() v			
IGpyohaset	mAdise		vv	C
raabamet	s vv		vv	
rOagonhcolérse		v		O
grnapoohpsohér	sv			
	yPérhtirondise		v	T
irzanise() v			
rOagonzatosé	rueé	s	vv	

Pesticides Actu

-Pesticides inorganiques qui sont dérivés des minéraux et ne contiennent pas du carbone : ce sont des métaux lourds comme exemple, nous avons le sulfate de cuivre (CuSO_4) ; Hypochlorite de Calcium ($\text{Ca}(\text{ClO}_4)_2$) ; Hypochlorite de Sodium ($\text{Na}(\text{ClO}_4)$)

En fonction du mode de pénétration

On distingue trois catégories de pesticides en fonction de leur voie de pénétration dans l'organisme :

- Pesticides de contact qui pénètre par le tégument
- Pesticides d'ingestion qui pénètre par ingestion, absorption au niveau de l'intestin
- Pesticides gazeux qui pénètre par respiration ou inhalation

En Fonction du degré de toxicité

- Les pesticides dangereux constituant la classe I
- Les pesticides moyennement dangereux constituant la classe II
- Les pesticides Légèrement dangereux constituant la classe III

2- Historique sur l'introduction des pesticides au Cameroun

La politique agricole du Cameroun entre 1960 et 1980 était caractérisée par la prise en charge de la protection des cultures à travers l'acquisition, la distribution gratuite des produits phytosanitaires et les interventions directes par traitement des grands fléaux (pourriture brune et mirides du cacaoyer, scolytes, antestia et anthracnose des caféiers, criquets et oiseaux granivores des vivriers).

En raison de la crise économique des années 90, de la mise en place subséquente des programmes d'ajustement structurel et la libération de l'économie nationale, l'Etat a dû se désengager de l'acquisition et de la distribution des intrants agricoles (dont des pesticides) pour se consacrer essentiellement à ses missions régaliennes à savoir : la formation, l'encadrement des producteurs et la réglementation ainsi que le contrôle de la qualité des intrants importés et distribués par le secteur privé.

La loi n° 90/013 du 10 août 1990 portant protection phytosanitaire a été promulguée et son décret d'application n° 92/223/PM du 25 Mai 1992 publié. Dans le cadre de cette réglementation, la commission Nationale d'Homologation des pesticides à usage agricole (CNHPA) a été créée. En vue de la modernisation, de l'outil réglementaire, une nouvelle loi phytosanitaire, la loi n° 2003/003 du 21 avril 2003 a été mise en place pour répondre aux attentes des producteurs, consommateurs et opérateurs économique et s'adapter au contexte international en la matière.

Le désengagement de l'Etat des activités de protection des cultures à partir de 1987 a eu pour conséquence un rôle plus accru dévolu

au secteur privé et en particulier aux importateurs et distributeurs des pesticides. Plusieurs étapes ont aussi été franchies dans l'organisation des opérateurs économique de la filière.

En 1989 la création de l'union phytosanitaire d'Afrique Centrale (UPAC) au Cameroun pour représenter l'industrie phytosanitaire devant les Administrations et promouvoir l'éthique pour une utilisation responsable des pesticides.

En 1991 L'UPAC est légalisée au Cameroun et affiliée au GIFAP (Groupement International de Fabricants des antiparasitaires, crée en 1967).

En 1994 le GIFAP devient GCPF (Global Crop protection Federation) avec pour objectif la Sécurité , la Lutte intégrée et la Biotechnologie.

En 2001 le GCPF devient Croplife International (Représentant L'industrie de la plante) en intégrant la communication dans ses objectifs.

Le 09/12/2003 L'UPAC change de dénomination pour devenir Croplife Cameroun afin de traduire son adhésion totale aux objectifs de Croplife International.

III- Impacts éventuels de l'utilisation des pesticides sur l'environnement

Les pesticides peuvent être responsables de pollutions diffuses et chroniques et/ou aiguës et accidentelles, lors de leur fabrication, transport, utilisation ou lors de l'élimination de produits en fin de vie, dégradés, inutilisés ou interdits et obsolètes. Lors d'un traitement, plus de 90 % des quantités utilisées de pesticides n'atteignent pas le ravageur visé. L'essentiel des produits phytosanitaires aboutissent dans les sols où ils subissent des phénomènes de dispersion. Les risques pour l'environnement sont d'autant plus grands que ces produits sont toxiques, utilisés sur des surfaces et à des doses/fréquences élevées et qu'ils sont persistants et mobiles dans les sols.

1-Sur l'eau



Le cours d'eau Mfoulou à Obala menacé par l'eutrophisation due probablement au lessivage des intrants agricoles qui s'y déverse

Nous savons que les cours d'eau et les nappes phréatiques sont les réceptacles finaux de toute pollution anthropiques, car après l'usage des pesticides le ruissellement de l'eau et son infiltration transportent les polluants chimiques de leur lieu d'épandage jusqu'au réservoir d'eau dans le sol. Les sols pourvoyeurs en réserves nutritives des plantes, se trouvent fragilisés à la suite de l'utilisation abusive des pesticides. Cette utilisation des pesticides peut entraîner un développement de la matière organique dans les cours d'eau et partant de là une eutrophisation des plans d'eau. L'eau sera ainsi polluée et dégradée et va se prêter de moins à moins aux usages quotidiens. On pourra noter à court terme dans cette localité une prolifération des maladies d'origines hydriques et à long terme un développement des maladies cancérogènes.

2- Sur le sol

Obala est une ville essentiellement agricole, d'où l'utilisation massive et incontrôlée des pesticides et des engrais. Cet usage a un impact néfaste sur le sol car la principale technique culturale consiste à défricher et à entasser les herbes sans les enfouir dans le sol. Puisque le sol n'est pas labouré, tous les intrants utilisés vont se déposer à la surface du sol et agir ainsi sur les propriétés physiques chimiques et biologiques du sol. C'est ainsi qu'on notera une acidification progressive des sols qui va jouer sur les paramètres tels que la perméabilité, la porosité, la stratification du sol et si rien n'est fait à long terme on aboutira à la baisse de la productivité agricole corrélée à une infertilité des sols. Il va se créer une auto dépendance des sols vis-à-vis des engrais et des pesticides.

3-Sur la biodiversité

Quand vous utilisez un pesticide, vous avez très peu de spécialités en terme d'insecticide par exemple. Ce dernier va détruire tous les insectes sans distinction. Or dans l'environnement, il y a des insectes amis tel que les abeilles. Lorsqu'on parle de pollinisation par exemple, c'est fait par les abeilles. Une abeille vient là, elle prend du pollen qu'elle va déposer sur une autre fleur. Imaginez que par l'usage de votre pesticide vous détruisez toute la population des abeilles ou de tout autre insecte ami. Comment vos cultures vont-elles être pollinisées. Il n'y a pas de vent pour transporter ce pollen, vous n'aurez plus de production. Voilà un autre danger sur l'environnement. Il y a plein d'autres organismes qui vivent dans l'environnement et peuvent contribuer à la réalisation de la production. Ils sont malheureusement détruits par ces pesticides. et c'est dommage.

4-Sur l'homme

Différents types d'intoxications

Les intoxications aiguës

Le délai qui sépare l'exposition au produit et l'apparition des troubles est relativement court, de quelques heures à quelques jours, permettant le plus souvent de relier les effets à la cause.

Les **dérivés organochlorés** induisent tout d'abord des troubles digestifs (vomissement, diarrhée) suivi par des troubles

neurologiques (maux de tête, vertige) accompagné d'une grande fatigue. À ceci succèdent des convulsions et parfois une perte de conscience. Si le sujet est traité à temps, l'évolution vers une guérison sans séquelles survient généralement.

Les **dérivés organophosphorés** ainsi que les **carbamates**, en inhibant la cholinestérase, induisent une accumulation d'acétylcholine dans l'organisme débouchant sur une hyperactivité du système nerveux et à une crise cholinergique. Les signes cliniques sont des troubles digestifs avec hypersécrétion salivaire, nausée, vomissement, crampes abdominales, diarrhée profuse. Il y a de plus des troubles respiratoires avec hypersécrétion bronchique, toux et essoufflement. Les troubles cardiaques sont une tachycardie avec hypertension puis hypotension. Les troubles neuromusculaires se traduisent par des contractions fréquentes et rapides de tous les muscles, des mouvements involontaires, des crampes puis une paralysie musculaire générale. La mort survient rapidement par asphyxie ou arrêt cardiaque. Un antidote spécifique existe pour cette catégorie de produit: le sulfate d'atropine qui neutralise rapidement les effets toxiques.

Chez l'adulte, les produits **rodenticides** à base d'anticoagulants n'entraînent généralement pas -à moins d'absorption massive à but suicidaire- de troubles de la coagulation, ni d'hémorragie. Par contre, chez l'enfant, des hémorragies graves peuvent survenir. Ils agissent en abaissant le taux de prothrombine dans le sang, nécessaire à la formation du caillot sanguin, entraînant ainsi des hémorragies internes. Les symptômes apparaissent après quelques jours pour une dose élevée, après quelques semaines pour des prises répétées : sang dans les urines, saignement de nez, hémorragie gingivale, sang dans les selles, anémie, faiblesse. La mort peut survenir dans les 5 à 7 jours qui suivent.

Les intoxications chroniques

Atteintes dermatologiques : rougeurs, démangeaisons avec possibilité d'ulcération ou de fissuration, urticaire sont très fréquemment observées, touchant plutôt les parties découvertes du corps (bras, visage). Nombre de produits provoquent des problèmes cutanés, dont les roténones responsables de lésions sévères au niveau des régions génitales.

Atteintes neurologiques : les organochlorés font apparaître une fatigabilité musculaire, une baisse de la sensibilité tactile. Les organophosphorés entraînent à long terme des céphalées, de l'anxiété, de l'irritabilité, de la dépression et de l'insomnie, alliés parfois à des troubles hallucinatoires. Certains provoquent une paralysie, comme les dérivés mercuriels ou arsenicaux.

Troubles du système hématopoïétique : les organochlorés peuvent provoquer une diminution du taux de globules rouges et de globules blancs, avec risque de leucémie.

Atteintes du système cardiovasculaire : les organochlorés développent des phénomènes de palpitation et de perturbation du rythme cardiaque.

Atteintes du système respiratoire : ces atteintes sont souvent en relation avec les phénomènes d'irritation engendrés



Pesticides Actus

par bon nombres de pesticides, favorisant ainsi les surinfections et être à l'origine de bronchites, rhinites et pharyngites. Atteintes des fonctions sexuelles : un nématicide (DBCP) a provoqué chez les employés de l'usine où il est synthétisé un nombre important de cas d'infertilité. D'autres substances semblent impliquées dans la déléation croissante de la spermatogenèse.

Risques fœtaux : des pesticides franchissent la barrière placentaire et ont une action tératogène sur l'embryon. C'est le cas du DDT, du malathion, des phtalimides (fongicide proche de la thalidomide). Il peut survenir des accouchements prématurés ou des avortements. Il est conseillé à la femme enceinte d'éviter de manipuler des pesticides entre le 23^e et le 40^e jour de la grossesse.

Maladies neurodégénératives : Une étude publiée en 2006 a conclu à une augmentation des risques de maladie de Parkinson suite à l'exposition à certains pesticides.

Cancers : Le GRECAN a mis en évidence un plus faible nombre de cancers chez les agriculteurs que dans la population générale, mais avec une occurrence plus élevée de certains cancers (prostate, testicules, cerveau (gliomes)...). Il existe dans le monde une trentaine d'études qui montrent toutes une élévation du risque de tumeurs cérébrales

IV-Quelques recommandations

Compte tenu du danger que représente l'utilisation des pesticides pour l'environnement en général et l'homme en particulier. L'Etat, les organismes internationaux, les chercheurs les responsables en charge de l'agriculture doivent être interpellés et par conséquent doivent organiser des campagnes de sensibilisation avec des descentes sur le terrain afin d'apprendre aux paysans à utiliser de façon rationnelle les pesticides dans leurs différents travaux champêtres, mais surtout de lutter de façon tenace contre la circulation des produits illicites et non homologués sur l'étendue du territoire. Il devient primordial d'observer certaines précautions lors de leurs utilisations ou tout simplement trouver des solutions alternatives.

Le transport, la préparation et l'application des pesticides présentent souvent des risques pour l'utilisateur s'il ne respecte pas certaines règles et précautions. Il faut :

- prendre connaissance des risques toxicologiques et des conseils de prudence mentionnés sur l'étiquette,
- se protéger les mains, le visage, porter un masque à cartouche et non en papier et une combinaison, si recommandé et/ou si l'environnement ou une sensibilité allergique personnelle le justifie, toujours se laver les mains et le visage après utilisation,
- éviter de boire, manger ou fumer et rester calme pendant l'application (risque d'ingestion, d'inflammation, ou d'inhalation accrue),
- respecter les dosages, et l'usage pour lequel le produit est homologué
- éviter de mélanger des produits,
- éviter de changer les produits d'emballage,
- utiliser un pulvérisateur adéquat et bien réglé,
- respecter les conditions et les restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette (ex : ne pas pulvériser quand il y a

du vent ou quand l'air est trop sec).

- stopper l'activité, s'éloigner du produit et prendre les conseils d'un médecin en cas de manifestations allergiques, particulièrement respiratoires.

Les pesticides peuvent avoir des conséquences dommageables sur le manipulateur et l'Environnement. Une façon de limiter les risques est :

- de supprimer tout traitement inutile (les traitements de précaution favorisant l'apparition de résistance au produit),
- de raisonner les traitements en fonction des cycles de développement et des niveaux d'infestation des parasites (respect des insectes utiles). Pour cela, on peut bénéficier, quand ils existent des avertissements agricoles,
- de prendre en compte les conditions climatiques (perte par dérive en cas de vent ou par diffusion quand l'air est trop sec, perte par lessivage en cas de pluie...)
- de respecter les conseils d'application (période d'application, doses, délai avant récolte...)
- d'éviter de traiter les abords des points d'eau, fossés et zones humides pour éviter la pollution des nappes
- de ne pas traiter durant la floraison (protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs)
- d'enterrer les semences pré-enrobées ou traitées (limitation des risques d'empoisonnement des oiseaux et animaux sauvages)

Conclusion

Au terme de notre travail, nous avons inventorié environ 137 pesticides dans la ville de Yaoundé parmi lesquels nous avons dénombré 34 pesticides dont la date d'expiration est dépassée soit un pourcentage de 24,8% d'interdits ainsi que 7 pesticides non homologués. Dans la ville d'Obala nous avons inventorié 81 pesticides dont 34 avec une date d'expiration dépassée et soit un pourcentage de 41,9% d'interdits et 5 non homologués.

Ces résultats nous permettent de réaliser la menace qui pèse sur notre environnement et sur les populations en particulier. C'est la raison pour laquelle les autorités devraient organiser des campagnes de sensibilisation au niveau des utilisateurs sur les dangers que pourraient entraîner la mauvaise utilisation de ces produits, mener des descentes sur le terrain afin de retirer sur le marché les produits frauduleux. L'Etat doit prendre ses responsabilités car il est inadmissible qu'Obala, ville essentiellement agricole ne possède qu'un seul délégué pour l'agriculture. L'utilisation accrue des pesticides dans la ville d'Obala et les villes environnantes de Yaoundé peut avoir des conséquences néfastes sur le sol (infertilité, acidification des sols) sur l'eau (pollution, eutrophisation des cours d'eau) sur la biodiversité (baisse de la biodiversité animale et végétale) et sur l'homme (maladies, intoxications, cancers). Ces produits devront donc être utilisés correctement en respectant les règles inscrites sur les emballages que ce soit pour la conservation ou l'utilisation.

Résidus de pesticides : Alerte santé !

Limites maximales en résidus de pesticides : le MDRGF montre comment la Commission tolère des dépassements des limites officielles de toxicité.

Après avoir montré la semaine dernière que de très nombreuses Limites Maximales en Résidus (LMR) fixées par la Commission européenne en date du 1er septembre allaient augmenter, parfois considérablement, le MDRGF est aujourd'hui en mesure de révéler que la Commission européenne n'a pas respecté ses propres valeurs scientifiques guides de toxicité pour arrêter ces LMR et donc qu'elle n'a pas systématiquement assuré la sécurité du consommateur !

Après calculs, basés sur les données officielles de la Commission et de l'EFSA (autorité européenne de sécurité des aliments), nous avons pu établir que de très nombreuses Doses de références pour la toxicité aiguë (ArfD = Acute Reference Dose en anglais) et également des Doses journalières admissibles (DJA) seront dépassées avec ces nouvelles LMR pour de nombreux pesticides (pour la définition de l'ArfD et DJA voir note explicative en fin de Communiqué).

En terme concret cela signifie par exemple que lorsque la Commission fixe une LMR à 5mg/kg pour le pesticide diflubenzuron sur la pomme, alors que les recommandations scientifiques de l'EFSA fixent cette LMR à 0.35 mg/kg pour exclure tout risque de toxicité aiguë chez les plus gros consommateurs de pommes chez les enfants, la Commission tolère un risque 14 fois supérieur

aux valeurs seuils de l'EFSA ! D'autres exemples précis figurent en annexe de ce communiqué (voir pages suivantes).

« Contrairement à ce que prétend la Commission Européenne, les ONG ne s'appuient pas sur « des données imprécises » pour formuler leurs critiques mais sur les propres documents utilisés par la Commission et l'EFSA. Il est clair, à la lecture de ces documents, que, pour de très nombreuses substances, la Commission n'a pas choisi d'aligner les LMR sur les niveaux permettant de réduire les risques de toxicité divers mais au contraire a semble-t-il choisi d'augmenter certaines LMR afin de contenter certains groupes de pression. » déclare F. Veillerette, Président du MDRGF et administrateur du réseau PAN Europe « Nous demandons à la France, pays président l'Union européenne, d'activer une révision de ce règlement, afin de pouvoir définir des LMR provisoires qui ne donneront lieu à aucun dépassement de seuil de toxicité définis par les propres modèles de l'EFSA. C'est le seul moyen de protéger au mieux la santé publique. » ajoute-t-il.

Pour en savoir plus lisez le communiqué complet avec des exemples chiffrés :

http://www.mdrgf.org/pdf/CP070908_LMR_Commission_Efsa_finale.pdf

Projection - débat 'Nos enfants nous accuseront'

Vendredi 19 septembre 2008, 18h30, Cinéma Agnès Varda à l'ASCA à Beauvais projection débat en avant première d'extraits du film 'Nos enfants nous accuseront'

<http://www.nosenfantsnousaccuseront-lefilm.com/>

En présence du réalisateur Jean-Paul Jaud, Stéphane Veyrat, représentant d'Un plus Bio, restauration collective bio et de François Veillerette, Président du MDRGF et auteur de « Pesticides, révélations sur un scandale français »

Quelques données pertinentes se dégagent de ce film :

- Chaque année en Europe, 100 000 enfants meurent des maladies par l'environnement
- 70% de cancers sont liés à l'environnement dont 30% à la pollution et 40% à l'alimentation
- Chaque année en France on constate une augmentation de 1,1% des cancers chez les enfants
- En France, l'incidence du cancer a augmentée de 93% en 25 ans chez l'homme
- Dans un petit village en France, au pied des Cévennes, le Maire a décidé de faire face et de

réagir en faisant passer la cantine scolaire en bio. Ici comme ailleurs, la population est confrontée aux angoisses contre la pollution industrielle, aux dangers de la pollution agro-chimiques. Ici commence un combat contre une logique qui pourrait devenir irréversible, un combat pour que demain nos enfants ne nous accusent pas.

pour s'y rendre : http://www.asca-asso.com/pages/contacts/p_acces.php



« Dans un petit village français au pied des Cévennes, le maire a décidé de faire face et de réagir en faisant passer la cantine scolaire en bio. Ici comme ailleurs, la population est confrontée aux angoisses contre la pollution industrielle, aux dangers de la pollution agro chimique. Ici commence un combat contre une logique qui pourrait devenir irréversible, un combat pour que demain nos enfants ne nous accusent pas. »

Entrée Gratuite

Au plaisir d'échanger avec vous lors de cette soirée ! l'équipe du MDRGF
Soirée organisée par le MDRGF et l'ABP en partenariat avec la ville de Beauvais et le CG de l'Oise.

Une enquête de Greenpeace Allemagne révèle des trafics de pesticides interdits et dangereux pour usage agricole en France et en Allemagne.

Cette enquête menée par Greenpeace Allemagne révèle que onze commerçants ont vendu au total environ 100 kilogrammes de pesticides illégaux aux enquêteurs de Greenpeace, tel que des produits commerciaux à base de Bifenthrin, de Malathion et ou de Diethion.

En Alsace a même été vendu dix litres de produit hautement toxique contre un paiement comptant et sans facture. Les transactions ont été filmées et des preuves d'achat collectées.

Le MDRGF dénonce avec force des trafics de pesticides interdits qui viennent d'être révélés en Allemagne et en France. L'association demande un renforcement des contrôles et l'application rigoureuse de la loi en la matière. Ces trafics mettent en dangers la vie des utilisateurs, des riverains et des consommateurs de produits agricoles et menacent gravement l'environnement.

À l'heure où de nouvelles législations européennes sont en préparation et alors que la France se dote d'un - très insuffisant- plan

de réduction des risques liés aux pesticides, cet exemple montre clairement que nous sommes encore dans un système agricole basé sur une grande dépendance aux pesticides dangereux et qu'une irresponsabilité importante règne encore dans ce secteur.

« La France et l'Union européenne doivent d'urgence mettre en place des législations qui rompent avec le système cinquantenaire de dépendance aux pesticides dans lequel nous vivons encore. Un plan de réduction de l'utilisation des pesticides doit être mis en place d'urgence en Europe et dans notre pays, qui divisera au moins par deux les quantités employées, exclura les substances présentant des critères de danger inacceptables et donnera la priorité immédiatement à l'agriculture biologique et aux modes de production intégrés en agriculture » déclare François Veillerette, Président du MDRGF.

SEEPOM
MOROCCO

La découverte d'un champignon pourrait révolutionner la mise au point des bio insecticides

Le procédé consistant à cultiver le champignon bénéfique *Metarhizium anisopliae* afin qu'il produise des milliards de cellules entassées et bien serrées appelées "microsclerotia," pourrait sonner la fin de la récréation pour les tiques molles, les termites et les insectes nuisibles des plantes y compris notamment la mouche de la bétérave à sucre.

Jusqu'en 2004, il était établi que le *Metarhizium* ne produisait pas des microsclerotia qui font partie des formes les plus résistantes que ce champignon peut prendre pour tolérer les conditions hostiles. En effet, l'on croyait que ces cellules robustes étaient produites seulement par les champignons parasites des plantes. Mais le « secret » étant dévoilé, les scientifiques du Service de recherche agricole « Agricultural Research Service » (ARS) se proposent d'exploiter désormais l'information à l'effet d'améliorer la qualité des formulations des biopesticides et mettre au point un bio-insecticide contenant le champignon.

Pendant plus d'une décennie, les fabricants de bio insecticide ont formulé du *Metarhizium* en utilisant des conidies ou d'autres formes des spores. Mais, leur production en masse prend beaucoup de temps et nécessite une main d'oeuvre considérable. Les formulations à base des conidies ne se conservent pas très longtemps et ne survivent pas sur le terrain une fois qu'elles sont appliquées, de l'avis du microbiologiste Mark Jackson qui travaille au Centre national ARS en charge de l'utilisation de la recherche à Peoria, Ill.

Les études menées par Jackson de concert avec l'entomolo-

giste Stefan Jaronksi prouvent qu'en utilisant les microsclerotia en lieu et place des conidies, l'on peut réduire les coûts et le temps consacrés à la formulation du champignon et améliorer sensiblement la durée de vie et les performances des biopesticides.

Par exemple, dans le cadre des études réalisées par Jaronksi à l'unité de recherche de la gestion des animaux nuisibles de l'ARS à Sidney, Mont., les granules des conidies de *Metarhizium* seul ont germé de sept à dix jours après leur application contre quatre jours pour les formulations à base des microsclerotia. Les scientifiques ont pu également produire les microsclerotia en quatre jours, par rapport à deux semaines pour les conidies. De plus, au cours des essais menés sur le terrain en 2007, les mouches de la bétérave à sucre ont infligé moins de dégâts à ceux traités aux microsclerotia que ceux traités uniquement aux conidies.

Jaronksi pense qu'un autre avantage de ce procédé réside dans le fait que les microsclerotia peuvent être formulées en granules et être facilement modulées que les formes spores ; ce qui rendrait les microsclerotia plus compatibles avec les semoirs des agriculteurs et les applications de pesticides granulés.

Le champignon infecte et tue seulement certains insectes hôtes et n'est pas nuisible pour les populations, les animaux nuisibles ou le bétail.

La cargaison contenant l'endosulfan, une substance toxique, met en péril la santé et l'environnement

Dr. Romeo F. Quijano, Prof au Département de Pharmacologie et de Toxicologie, Collège de Médecine, Université de Philippines, Manille

La cargaison contenant l'endosulfan, une substance toxique qui se trouve encore à l'intérieur de l'infortuné ferry « MV Princess of the Stars » constitue une sérieuse menace pour la santé et l'environnement. En effet, la quantité énorme de la substance (dix (10) mètres cubes) et son potentiel élevé de toxicité font d'elle une véritable « bombe à retardement ». Les organismes publics compétents ne doivent pas banaliser le danger qui nous guette. Les informations des journaux qui font l'écho de la déclaration d'un responsable de l'organisme chargé du contrôle des engrais et des pesticides la « Fertilizers and Pesticides Authority » en abrégé FPA « qui dissipent les inquiétudes sur la pollution marine de grande ampleur que les centaines de fûts contenant l'endosulfan provoqueraient » et qui font valoir « qu'il n'y aurait qu'une petite quantité d'endosulfan qui serait dissoute dans de l'eau » sont dénuées de tout fondement et fallacieux » l'endosulfan est un polluant marin. D'ailleurs, son classement est étiqueté en tant que tel : « polluant marin » et « toxique » avec le pictogramme d'avertissement de la tête de mort bien visible, conformément aux usages de l'ONU en la matière.

L'endosulfan qui est extrêmement toxique pour la vie aquatique, l'est davantage pour d'autres organismes, notamment l'homme. L'on court le risque d'une pollution environnementale énorme sans précédent à l'échelle planétaire si les dix (10) tonnes de l'endosulfan sont déversées dans les eaux de mer. La « faible quantité » qui se dissoudrait dans l'eau, serait suffisante pour tuer les poissons et nuire à la santé des animaux et de l'homme. Au tant la solubilité de l'endosulfan dans l'eau n'est que de 0, 22-0,33 mg/L (milligrammes par litre), au tant ce chiffre représente environ 2 500 fois les niveaux de concentration capable de tuer un poisson (0,05-0,13 ug/L), près de 800 fois la concentration qui est toxique au spermatozoïde et qui augmenterait le risque de contracter le cancer du sein (0,407 ug/L). Cette concentration est également assez pour empoisonner toute personne non protégée qui plonge dans l'eau de mer contaminée pendant quelques minutes. Par ailleurs, dès qu'un trou est perforé sur l'emballage de l'endosulfan, la substance libérée se retrouve sur la surface et se répand ensuite sur une grande étendue de l'eau de mer, avec la possibilité de s'étaler à des milliers de kilomètres du point d'émission. Des quantités considérables absorbées et accumulées par les organismes marins et les agrégats

de substances lipophiliques dans l'eau de mer, finissent par se retrouver dans les zones côtières environnantes et les communautés terrestres. Et ce n'est pas tout car une quantité non négligeable de l'endosulfan libérée, s'évapore et est transportée par les courants d'air plus loin, à travers des kilomètres et fini par se déposer à divers endroits de la planète. Dix mètres cube d'endosulfan ne constituent pas une quantité négligeable, ajoutés au fardeau de toxiques qui causent tant de ravages à la santé et à l'environnement.

Contrairement à ce que le gouvernement voudrait faire croire, les fuites de l'endosulfan émanant du ferry MV Princess ayant coulé sont plausibles. En effet, le classement signale que le matériau qui a servi au conditionnement de l'enveloppe extérieure est constitué de panneaux de fibres, tandis que l'endosulfan lui-même est enveloppé dans les plastiques polyéthylène. Il convient de préciser que même si les panneaux de fibres résistent à l'humidité, ils cèdent après une immersion prolongée dans l'eau de mer. Une fois que l'emballage constitué des panneaux à fibres est percé, les sacs de polyéthylène qui constituent l'enveloppe interne ne peuvent pas résister et contenir le produit chimique pendant longtemps. C'est ainsi que l'endosulfan finira par se déverser dans l'eau environnante et même ailleurs. Le pire est à craindre si un autre typhon passait par là. En considérant que l'endosulfan qui se trouve au fond du ferry pèse dix (10) tonnes et dans la mesure où l'endosulfan est un polluant organique persistant (POP), la pollution marine qui se produirait serait catastrophique et cauchemardesque à l'échelle planétaire. Le fait que les échantillons d'eau de mer prélevés à proximité de la cargaison toxique se soient avérés jusqu'à présent négatifs, n'est guère rassurant. De prime abord la sensibilité des appareils ayant permis de tester les échantillons est limitée. Selon un haut responsable du laboratoire, les appareils utilisés ne peuvent détecter que les concentrations égales ou supérieures à 0,1mg/L. Aussi, l'émission lente des substances émanant de la cargaison toxique résultant des concentrations d'eau de mer à faible niveau mais chroniquement toxique ne saurait être détectées. Deuxièmement, les résultats négatifs ne mettent en aucun cas le chargement de la substance toxique à l'abri des fuites dans un proche avenir. De même le fait qu'il n'y ait pas eu de poissons morts autour de l'épave du navire ne saurait être rassurant pour les mêmes raisons : les

effets des concentrations sublétales mais toxiques ne sont pas détectés et l'absence des poissons morts n'indique pas qu'il n'y en aura pas dans un avenir proche. En effet, la cargaison de l'endosulfan est une "véritable bombe à retardement"

Les résidus de l'endosulfan présents dans les produits alimentaires et l'eau potable un peu partout au monde constituent une menace sérieuse pour la santé de l'homme. L'on relève déjà des niveaux sensibles de contamination du tissu humain, y compris le lait maternel, les tissus adipeux, les tissus du placenta et le sang du cordon ombilical. Le fœtus est exposé et à la naissance, le nouveau-né y est exposé une fois de plus à travers le lait maternel. Ces expositions se déroulent à des périodes critiques du développement où il est établi que l'endosulfan a des profonds effets qui durent toute une vie. L'on a relevé de nombreux cas d'empoisonnement aigu qui aboutissent souvent à la mort ou à l'invalidité dans les pays en développement pour la plupart. Les survivants qui ont été sérieusement exposés à cette substance peuvent souffrir des effets tels que les malformations congénitales, le retard dans la maturité sexuelle chez l'homme, les troubles hormonaux chez la femme, l'ar-

riération mentale congénitale, la paralysie cérébrale et bien d'autres troubles neurologiques, les maladies s'attaquant au système immunitaire, les cancers, les troubles des reins, du foie, de la peau, d'autres organes et bien d'autres affections

L'endosulfan est extrêmement toxique pour les poissons et en a éliminé énormément. Il est également très toxique pour d'autres organismes aquatiques chez qui il laisse des effets chroniques y compris notamment la génotoxicité, les effets sur la reproduction et le développement. La toxicité est augmentée par l'accroissement des températures, aussi, faut-il s'attendre à d'autres problèmes avec le réchauffement planétaire

L'endosulfan est également très toxique pour les oiseaux, les abeilles, les vers de terre, les insectes, les insectes favorables et les micro-organismes.

La contamination de l'environnement par cette substance est répandue et les traces ont été retrouvées dans les sols et les eaux de surface, les sédiments marins, dans l'air, les eaux de pluie, la neige, la banquise, les herbes, et les écorces d'arbre à travers le monde, à partir des régions où il est encore utilisé à l'arctique et l'antarctique



Cette catastrophe met en danger ces espèces utiles

en passant par les lacs sur les montagnes élevées et reculées. Dans les Philippines, les résidus de l'endosulfan ont été retrouvés dans les produits alimentaires, dans les eaux de surface et les eaux souterraines, les sédiments, les sols, dans les lignes de partage des eaux et dans l'air. En effet, aux termes de l'enquête mondiale sur les polluants atmosphériques récemment réalisée, les Philippines fait partie des pays qui enregistrent les niveaux les plus élevés de contamination aux polluants organiques persistants, y compris l'endosulfan. L'endosulfan est persistant dans l'environnement et se bio magnifie dans les chaînes alimentaires terrestres. Compte tenu de ce qui précède, tout déversement supplémentaire de l'endosulfan dans l'environnement, en l'occurrence en provenance de 10 tonnes de 94% d'endosulfan pure des épaves du ferry MV Princess, ne peut qu'être synonyme de catastrophe.

L'on est en droit de s'interroger pourquoi nous (l'ensemble de la communauté internationale) nous nous retrouvons dans cette situation difficile.

Pourquoi permet-on à Del Monte et à Dole de continuer à utiliser l'endosulfan alors même que cette substance a été interdite dans le pays en 1994?

Il y a 20 ans déjà, les experts techniques du FPA avaient fortement recommandé l'interdiction complète de l'endosulfan. Le FPA a finalement interdit l'endosulfan 35% en 1994. Un délai de retrait progressif de la substance a été accordé à Del Monte et à Dole, à leur demande, sous réserve de certaines conditions, y compris la surveillance des troubles des chromosomes de leurs ouvriers. Le FPA et Del Monte prétendent que les résultats de la surveillance étaient « normaux », alors même que la avaient présenté des anomalies non négligeables. Le délai de retrait a été prorogé jusqu'en 2002. Le toxicologue médical principal auprès du Comité consultative des pesticides (PTAC) a refusé d'approuver une autre période de grâce par la suite. Toutefois, le FPA sur sa propre initiative et faisant fi des objections du toxicologue médical principal a décidé d'accorder à Del Monte et à Dole l'autorisation d'utiliser l'endosulfan jusqu'en décembre, 2008. Le FPA n'a convoqué aucune assise du Comité consultatif après 2002. Curieuse coïncidence ? Toujours est-il qu'à cette époque le propriétaire de Del Monte était ministre d'Etat, secrétaire du cabinet.

L'on serait en droit de se poser la question de savoir pourquoi Del Monte a été autorisé à importer 10 tonnes of d'endosulfan à l'état pur, une quantité qui dépassait largement les besoins jusqu'à la fin de 2008 ?

La licence qui permet à Del Monte d'utiliser l'endosulfan devrait expirée le 31 décembre, 2008.

Il est évident que Del Monte était sûr de pouvoir obtenir un autre prolongement du FPA dans le cadre de l'utilisa-

tion de l'endosulfan avant même que les instances compétentes ne se soient penchées sur la question. Mais, pourquoi Del Monte a-t-il importé de l'endosulfan en si grande quantité, supérieure à ses besoins pour l'année? Est-ce parce que l'entreprise consciente de la pression internationale sans cesse croissante en vue de l'interdiction complète de l'endosulfan à l'échelle planétaire a voulu anticiper sur les événements en faisant des réserves?

Pourquoi Sulpicio Lines a-t-elle été autorisée par les pouvoirs publics à charger de l'endosulfan dans un navire de passagers? Pourquoi est-ce que Del Monte et Sulpicio Lines ont-ils chargé la cargaison toxique dans ce navire infortuné, apparemment sans mesure de protection et des renseignements suffisants sur le chargement?

Les directives strictes définies par la Convention de l'ONU sur le transport des marchandises dangereuses et le code international de marchandises dangereuses (Code IMDG) auxquelles les Philippines s'étaient engagées à se conformer ont été clairement violées par toutes les parties. Les instances gouvernementales compétentes, la compagnie de transport maritime et le propriétaire de la cargaison doivent être tenus pour responsable pour avoir mis en péril la santé des hommes et l'environnement par la violation des instruments internationaux convenus en la matière.

L'endosulfan appartient au groupe de substances chimiques très toxiques appelées polluants organiques persistants (POP) dont l'Union européenne a officiellement proposé l'inclusion dans la liste officielle des substances chimiques à éliminer sur l'ensemble de la planète aux termes de la Convention de Stockholm qui a déjà été ratifiée par les Philippines. En effet, en 1996, le gouvernement philippin avait proposé que l'endosulfan soit intégré à la liste initiale des POP dans le cadre dudit traité; mais à la suite de l'intervention des intérêts, les instances de régulation ont permis l'utilisation quasi indéterminée de l'endosulfan dans le pays.

Il est impérieux d'aborder le danger immédiat auquel la cargaison toxique de l'endosulfan expose la planète tout entière. Les mesures préventives et de redressement doivent être imposées aux entreprises coupables et ne doivent pas dépendre de leur bon vouloir. Il convient de mobiliser les ressources de l'Etat et les organisations internationales tout en prenant les mesures pour s'assurer que les entreprises impliquées rendent compte. Compte tenu des enjeux sur le bien être des populations, l'on doit veiller à la participation effective des organisations non gouvernementales et de la société civile dans la commission spéciale mise sur pied pour aborder la question.

Guide sur les codes et conventions relatifs aux produits chimiques

PAN UK et PAN Africa en collaboration avec ECOSPHERE et avec le soutien financier de l'Union Européenne ont élaboré un guide sur les codes et conventions relatifs aux produits chimiques. Ce guide traite de plus de 20 initiatives internationales en rapport avec les produits chimiques. Le document actuellement disponible en anglais peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.pan-uk.org/Projects/Poverty/conGuide.html>

Les versions française et swahili seront bientôt disponibles sur la même page.

Henry René Diouf, www.pan-afrique.org

L'UE se propose d'approuver la nouvelle méthode de traitement de déchets des POP

NUMERO 2597 - mercredi 6 août 2008

<http://www.endseuropedaily.com/articles/index.cfm?action=article&ref=25974>

La Commission de l'Union européenne a déposé un projet de loi qui permettrait aux industries métallurgiques de traiter les déchets de production contenant les polluants organiques persistants (POP) sur place au lieu de les envoyer à des installations spécialisées de traitement de déchets. L'initiative vise à permettre aux producteurs de récupérer les métaux et les composés de métaux provenant des résidus de déchets. Les ministres devraient approuver ces propositions peu après.

Aux termes d'une réglementation de l'UE de 2004, les déchets à forte teneur en POP, doivent être « détruits ou recycler de manière irréversible » (EED 07/06/04). La réglementation en vigueur a prévu trois procédés: le traitement physico-chimique, l'incinération, et l'utilisation des déchets comme combustible ou pour générer l'électricité. Aucun des procédés n'autorise les entreprises métallurgiques à récupérer les résidus.

Mais en 2006, les Etats ont approuvé la quatrième méthode aux termes de la Convention de Bâle sur le commerce des déchets dangereux. Cette méthode permet le traitement des déchets contaminés au POP au moyen de procédés de production métallurgiques et thermiques. La nouvelle loi de l'UE vise à intégrer dans le règlement de 2004.

Les opérations de traitement devraient être limités aux résidus provenant des opérations de transformation du fer et de l'acier, à l'instar de la poussière de filtration ou de dépôt, de la poussière des hauts fourneaux du cuivre et les résidus contenant du plomb provenant de la production des métaux non ferreux. Le traitement des déchets contenant les polychlorobiphényles est exclu. Pour minimiser la libération de deux particules de POP, les dioxines et les furannes, du nouveau procédé de traitement, la Commission propose de nouvelles valeurs limites pour les trois substances. Les valeurs proviennent des directives mises en place par l'UE en 2000 en matière d'incinération des déchets (EED 27/03/07).

La proposition a été transmise aux ministres après qu'une réunion du comité des experts des Etats membres -à laquelle prenait part peu de personnes- consacrée aux déchets n'a pas réussi à rassembler une majorité qualifiée en faveur du texte. L'on ne s'attend pas à une opposition majeure, mais si les ministres n'arrivent pas à se départager sur les projets, la Commission peut les adopter unilatéralement.

* Par ailleurs, une fois de plus, l'Union européenne a mis à jour les règles de notification applicables à l'exportation des déchets non dangereux des Etats membres de l'UE pour la récupération dans les pays non membres de l'OCDE (EED 05/12/07). L'amendement au règlement de 2006 en matière de transport des déchets a été publié dans le journal officiel de l'UE à la fin du mois de juillet en réaction aux nouvelles informations émanant des pays, y compris la Russie et l'Ukraine.

Suivi: Commission européenne (http://ec.europa.eu/index_en.htm) , tel: +32 2 299 1111, plus amendement de la proposition (<http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/08/st12/st12249.en08.pdf>) et les pages web de POP de la commission (http://ec.europa.eu/environment/pops/index_en.htm) . Voir également l'amendement au règlement en matière de transport (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:201:0036:0044:EN:PDF>) .

Index de l'article: Substances chimiques · Santé/Consommateur · Commerce · Déchets

Ingrid Westerfors, Coordonateur de projet, Coopération des ONG, Ensemble de l'Europe du Sud/Est, Secrétariat international substances chimiques
BP 7005, SE-402 31 Göteborg, Suède, +46 31 711 04 95
www.chemsec.org

Source:http://landscaping.about.com/od/weedsdeseases/qt/vinegar_weeds.htm

Les pesticides entrent dans l'arsenal de la guerre chimique politique au Zimbabwe.

En effet, à quelques jours du déroulement de l'Élection présidentielle du 27 juin 2008 au Zimbabwe, l'on a fait état d'actes de torture qui seraient perpétrés à l'aide des pesticides. Au rang desquels le Paraquat figure en bonne place

Les victimes de la torture qui seraient des militants des partis politiques de l'opposition, adversaires du parti au pouvoir la ZANU-PF seraient trempées dans l'eau et en même temps, leurs tortionnaires verseraient du paraquat directement sur leurs blessures pour aggraver la douleur.

Au contact avec les blessures, le paraquat a pour effet de tuer les cellules du corps. Dans la foulée, les muscles sont rongés par les pesticides, laissant les os exposés.

De plus, les blessures ne guérissent pas facilement, car le paraquat sait les aggraver et condamner la victime. L'on fait d'ailleurs état de ce que deux frères seraient morts des suites de la torture au paraquat.

Les études menées dans les pays en développement et les pays développés prouvent que le paraquat est nocif pour la santé de l'homme. Le paraquat a la triste réputation de servir au suicide par l'entremise de l'empoisonnement dans les pays en développement. Le paraquat est un poison si redoutable que deux cuillères à café avalées sont suffisantes pour

tuer un homme. 90 % des cas de suicide par empoisonnement dans les pays en développement seraient dus au paraquat.

Le paraquat est responsable de la maladie de Parkinson, des troubles de la peau et du poumon, du cancer, des problèmes de vue et de reproduction.

Même si l'utilisation du paraquat est répandue dans plusieurs pays en développement, tel que le Zimbabwe, la Thaïlande, le Brésil, etc, il est interdit dans la plupart de ces pays à cause de sa toxicité sur les hommes y compris notamment sur le bébé. Les groupes d'activistes plaident pour la santé émettent les réserves sérieuses quant à la classification du paraquat par l'OMS comme modérément nocif pour la santé de l'homme et pour l'environnement.

Il s'agit notamment du Réseau d'action des pesticides "Pesticides Action Network" (PAN) qui bat campagne pour l'interdiction du paraquat.

Pour de plus amples informations sur le débat, vous pouvez consulter le volume 2 de l'édition numéro 1 de janvier-mars 2007 du Southern African Pesticides Newsletter (SAPN).



Victime de la guerre chimique au Zimbabwe (Photos par Zim Times.)

Un lien établi entre les pesticides et le diabète

23.juil.08

Journal of the American Medical Association, vol. 300 no. 4 pg 300(4):386

Bridget M. Kuehn

<http://jama.ama-assn.org/cgi/content/extract/300/4/386-a>

Une exposition à long terme aux pesticides constitue un facteur de risque élevé pour le diabète, selon une étude coréalisée par les chercheurs de l'Institut national des sciences de la santé environnementale des Etats-Unis d'Amérique "National Institute of Environmental Health Sciences" (NIEHS) et par l'Institut national du cancer des Etats-Unis « the National Cancer Institute » (Montgomery MP et al. Am J Epidemiol. 2008;167[10]:1235-1246).

Cette étude a été conduite sur plus de 33 000 applica-

teurs de pesticides agréés qui ont fourni des informations sur leur exposition pendant longtemps aux pesticides et sur leurs antécédents médicaux. Aux termes de l'analyse des données, l'exposition à 7 produits -aldrine, chlordane, heptachlor, dichlorvos, trichlorfon, alachlore et cynazine – augmente le risque de développer le diabète chez les participants à l'étude qui les ont utilisés. Le risque croit d'ailleurs avec la cumulation des expositions au long de la vie.

Source: Agnet list server

Les ministres de l'Agriculture approuvent une liste noire des pesticides

Le 23 juin, l'ensemble des ministres chargés de l'Agriculture de l'espace européen ont approuvé l'établissement d'une liste noire des pesticides valable pour l'UE. Cette initiative constitue une étape décisive en matière de politique sanitaire de l'Europe et pourrait permettre l'interdiction de l'utilisation de certains des pesticides les plus dangereux dans l'agriculture vivrière de l'UE.

Réunis au Luxembourg, les ministres ont convenu de cibler les pesticides qui ont un lien avec le cancer, la mutation de l'ADN, la toxicité génésique et les perturbations hormonales- qui dans l'ensemble contaminent jusqu'à 22 % des produits alimentaires testés dans le cadre du programme de surveillance des denrées alimentaires de l'espace communautaire. Ces substances représentent environ 5 % des pesticides actuellement homologués dans l'UE.

Certes la mesure est de nature à contribuer sensiblement à la protection de la santé humaine; mais les militants exhortent à un optimisme mesuré, tout en relevant que les clauses échappatoires de dernière minute ont été incluses dans le texte de la proposition.

De l'avis de Elliott Cannell, Coordonateur de PAN Europe, "l'établissement d'une liste noire valable sur l'étendu de l'UE met la législation européenne en phase avec de nombreux supermarchés ayant pignon sur rue qui opèrent déjà avec leurs propres politiques en la matière"

'L'élimination de l'exposition des produits alimentaires

aux pesticides dangereux constituerait une avancée remarquable enregistrée dans la protection de la santé de l'homme en Europe. En effet, près de 50 % de tous les fruits et légumes vendus en Europe contiennent des pesticides ; de même, nombre de pesticides que l'on trouve généralement dans les échantillons alimentaires dans l'UE sont parmi les plus dangereux pour la santé de l'homme. La proposition a également pour but de contribuer à la diminution des risques d'exposition couru par les ouvriers agricoles'

'Pourtant il faut reconnaître que l'accord d'aujourd'hui n'est pas bon dans l'ensemble. Car à la dernière minute, les politiques ont approuvé une série de clauses qui sont susceptibles de maintenir quelques pesticides nocifs au menu au cas où les stratégies de gestion des organismes nuisibles n'étaient pas disponibles. De surcroît, les politiciens n'ont pas réussi à fournir une protection accrue aux espèces utiles à la pollinisation, telles que les abeilles qui meurent actuellement en grand nombre à travers l'Europe ou à réduire l'exposition aux pesticides qui perturbent le développement du fœtus.

L'accord a été signé par une majorité qualifiée des Etats membres agissant de concert avec la Commission. Seul le Royaume Uni, l'Irlande, la Hongrie et la Roumanie n'ont pas signé la proposition.

Pour des analyses supplémentaires, consulter www.pan-europe.info

Source: PAN Europe press release

<http://www.env-health.org/a/2999>

Débat :

Avec l'avènement de l'homologation commune, quel sort sera réservé aux pesticides déjà homologués dans les Etats ?

En effet, cette question a été soulevée à chaque occasion qu'il est donné de parler du CPAC. Pour le moment, aucune solution n'a été encore indiquée pouvant résoudre cette préoccupation. Pourtant ce problème se posera au CPAC, tôt ou tard. Parce que, les Etats membres de la CEMAC, bien qu'ayant manifesté leur désir de gérer en commun leurs problèmes de pesticides, ne pouvaient pas fixer les dates limites de validité des Autorisations provisoires de ventes (APV), ne sachant pas à quel moment le CPAC devrait commencer ces homologations.

Ainsi, les homologations nationales ont continué à accorder des APV aux demandes d'homologation selon les règles de l'art, afin de traiter les cultures, qui ne pouvaient pas attendre l'avènement du CPAC.

Au Cameroun par exemple, plus de 400 APV, ont été accordées aux firmes phytopharmaceu-



Utilisation des pesticides homologué

tiques ces dernières années, dont les validités vont dans certains cas jusqu'en 2015. La situation est la même au sein des autres états membres de la CEMAC pour permettre aux agriculteurs de ces états de combattre les ravageurs et autres nuisibles des végétaux.

Etant donné que ces APV ont été accordées pour des territoires bien définis, elles ne peuvent pas être valides dans tout l'espace CEMAC, tel que seront les APV du CPAC.

C'est pour trouver une solution à cette préoccupation que nous vous invitons à donner votre avis au débat ci-dessous :

Quel traitement sera réservé aux APV nationales avec l'avènement du CPAC ?



Utilisation des pesticides homologué



La bonne utilisation des pesticides peut produire des resultats pareils

Ce Bulletin est publié avec le support financier de la CEMAC et l'encadrement technique du CPI.



Union Africaine / Conseil
Phytosanitaire Interafricain